



*Diocèse de Mont-Laurier*

**Vital Massé  
Évêque de Mont-Laurier**

**DÉCRET**

**autorisant les fiducies funéraires  
sur le territoire du diocèse de Mont-Laurier**

**CONSIDÉRANT** que le cimetière est un **lieu sacré** destiné à la sépulture des fidèles défunts(Canon 1205);

**CONSIDÉRANT** l'intérêt des paroisses d'avoir des cimetières bien entretenus afin que les fidèles puissent se recueillir sur la tombe de leurs défunts;

**CONSIDÉRANT** que des concessionnaires de lot au cimetière voudraient assurer le renouvellement et l'entretien de leur concession à l'expiration du terme initial, et des termes subséquents;

**CONSIDÉRANT** que les fabriques de paroisse ne peuvent modifier leurs règlements et créer des fiducies funéraires sans l'approbation de l'évêque (Art. 19 Lois des fabriques);

**CONSIDÉRANT** que les fabriques de paroisse seront responsables de la création de ces fiducies funéraires pour le bénéfice de l'entretien et du renouvellement de concession au cimetière pour chaque concessionnaire intéressé;

**CONSIDÉRANT** qu'une procédure a été établie pour la création de ces mêmes fiducies et que les fabriques de paroisse doivent être autorisées par l'évêque du diocèse (Art. 23 Lois des fabriques);

**EN CONSÉQUENCE**, pourvu que la procédure établie soit respectée, j'autorise la création desdites fiducies funéraires afin de permettre aux paroisses et aux concessionnaires de lot au cimetière un meilleur entretien et une meilleure gestion à long terme de leur cimetière.

+ Vital Massé  
Évêque de Mont-Laurier

Christian Clément  
Chancelier

Le 5 juin 2006